Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 022-212201776-20260422-DEL20260422_35-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Pléguien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 avril 2026

DATE DE LA CONVOCATION :
16 avril 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mil vingt-six,
Le vingt-deux du mois d'avril à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Pléguien, sous la présidence de Madame Maëlig TAISSET, Maire.

Etaient présents :
TAISSET Maëlig, Maire
LE MÉHAUTÉ Claude, BOCHER Emilie, HERNOT Hervé, GOAZIOU Fabienne, Adjoints
DERRIEN Marylène, GOUEREC Nathalie, FOVET Karine, RAULT Frédéric, BRIAND Yvon, LE BLANC Stéphane, CARON Guillaume, GUERVILLY Alan, MADEC Myriam, GALLIER Coline, Conseillers Municipaux,

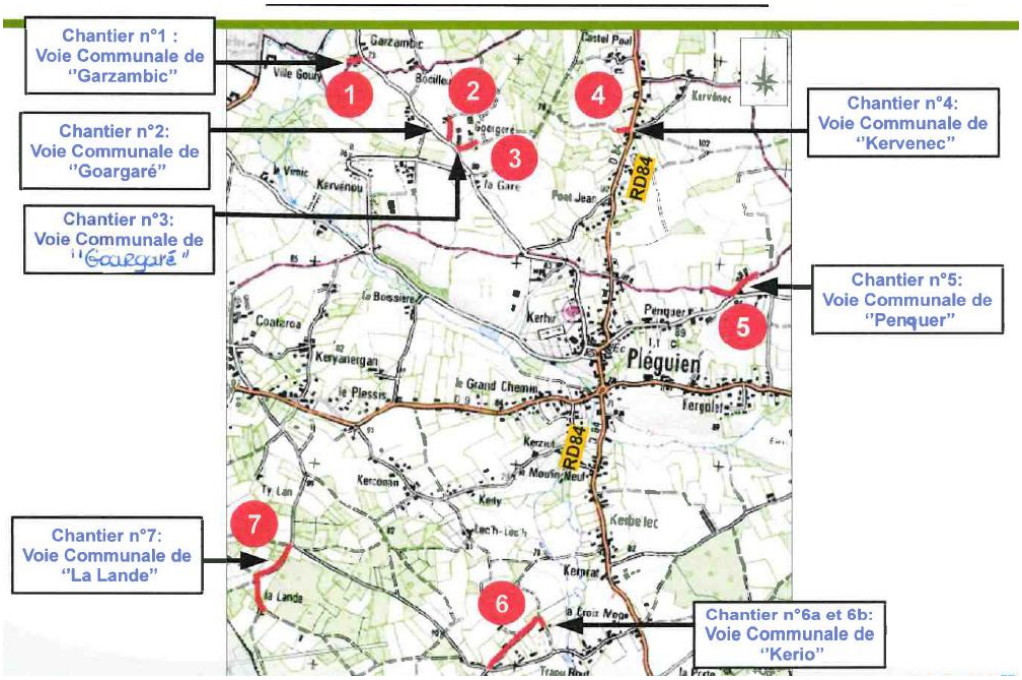
Absents : -

Secrétaire de séance : MADEC Myriam

Marché public – programme de voirie 2026 – attribution

Claude Le Méhauté rappelle à l'assemblée la consultation lancée le 17 février 2026 pour le programme de voirie 2026 :

- Chantier n°1 Garzambic : tranche ferme
- Chantier n°2 Goargaré : tranche ferme
- Chantier n°3 Goargaré : tranche ferme
- Chantier n°4 Kervénec : tranche ferme
- Chantier n°5 Penquer : tranche ferme,
- Chantier n°6 Kério : une partie en tranche ferme (6a) et une partie en tranche optionnelle (6b)
- Chantier n°7 La Lande : tranche ferme



Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 022-212201776-20260422-DEL20260422_35-DE

Le 19 mars 2026 à 10h, date limite de remise de réception, 3 offres ont été reçues.

Suite à la restitution de l'analyse des offres, effectuée en présence de l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités (ADAC), le 9 avril 2026, Claude Le Méhauté, propose de retenir l'offre la mieux-disante, à savoir l'offre de base, technique « béton bitumineux à chaud », de la société COLAS pour un montant de 69 850.90 € HT, soit 83 821.08 € TTC.

Il appartient au conseil municipal de statuer sur ce dossier.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- **DE RETENIR l'offre de base, technique « béton bitumineux à chaud », de la Société COLAS, pour un montant total de 69 850.90 € HT, soit 83 821.08 € TTC pour le programme de voirie 2026 ;**
- **D'AUTORISER la Maire, ou son correspondant, à signer le marché correspondant et à réaliser toute démarche afférente à ce dossier.**

Fait et délibéré à Pléguien,
Les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,
La Maire,
Maëlig TAISSET

Myriam MADEC
Secrétaire de séance